

Grand Prix d'OYEU-BURCIN 2024

RÈGLEMENT

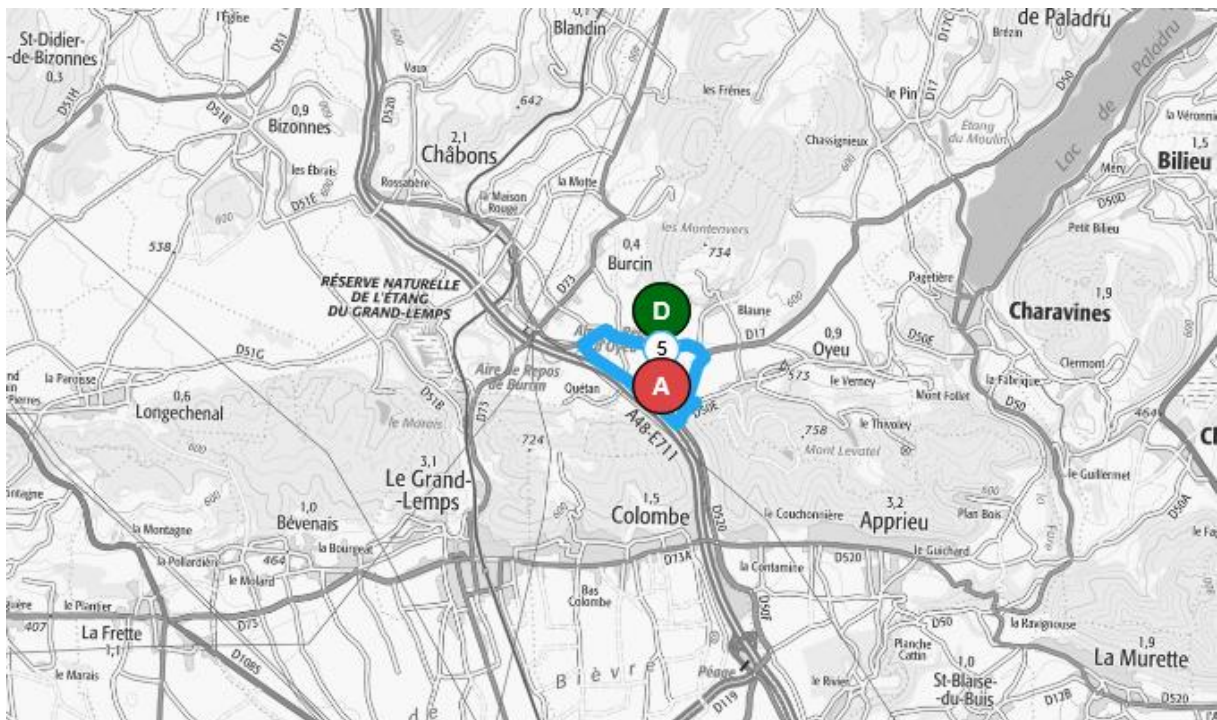
Club organisateur : CYCLO CLUB DE GIERES

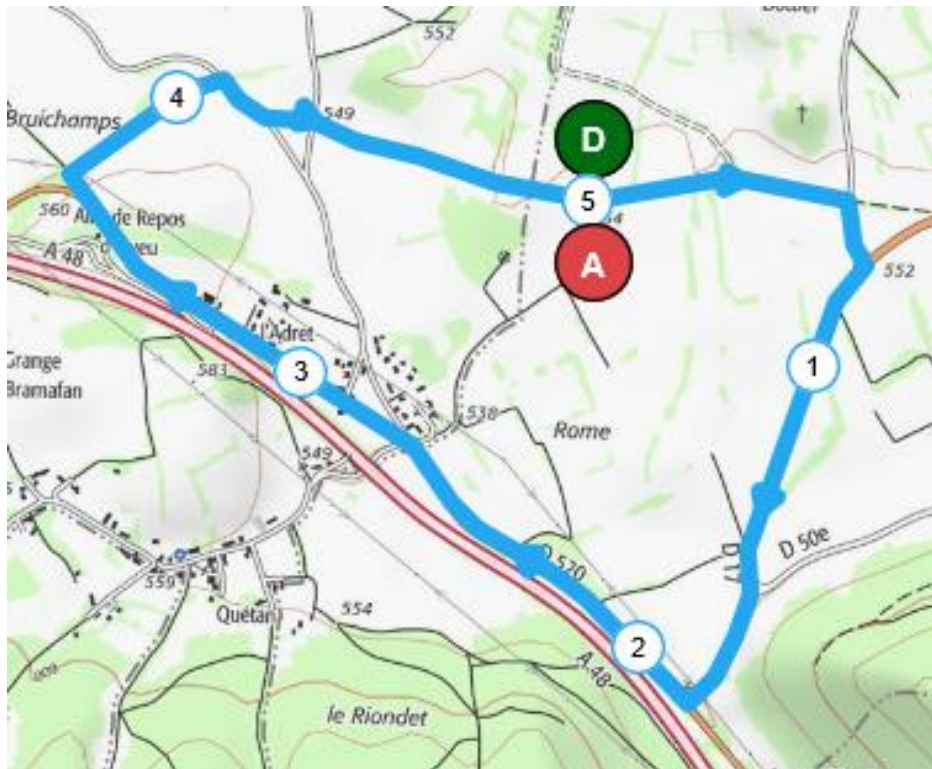
Coureurs autorisés à participer :

Cette course est ouverte aux coureurs : UFOLEP, FFC Open 3, Access 1-2-3-4 et U15-U17-U19, FSGT 1-2-3-4-5, FFtri

NB. : les non-licenciés ne sont pas acceptés.

Circuit : Au départ de la commune d'OYEU, le parcours de 5Km emprunte la D17, la D520, le chemin des Combes, le chemin du Calvaire (<https://www.openrunner.com/r/9402137>).





Distances / Nombre de tours :

Catégories UFOLEP	Nombre de tours	Distances
1 ^{ère}	15	75 Km
2 ^{ème}	14	70 Km
3 ^{ème}	12	60 km
Jeunes 15/16 ans	12	60 Km
4 ^{ème}	10	50 Km
Féminines	9	45 Km
Jeunes 13/14 ans	7	35 Km

Horaires de départ :

- 12 h 00 => 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (2 minutes d'écart).
- 15 h 00 => 3^{ème} catégorie, puis toutes les minutes jeunes 15/16ans, 4^{ème} catégorie, et féminines, jeunes 13/14 ans).

Inscription et remise des dossards :

La remise des dossards aura lieu à partir de 10 h 30 pour la 1^{ère} course et à partir de 12 h 30 pour la 2^{ème} course.

Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence en cours de validité avec photo (et leur CARTE CYCLOSPORTIVE pour les licenciés UFOLEP). Sans ces documents, ils ne sont pas autorisés à prendre le départ de la course.

Correspondance de catégories et tarifs :

Les coureurs ne possédant pas de licence UFOLEP seront engagés dans le peloton d'une catégorie équivalente à leur niveau. Un tableau de correspondance FFC-FSGT-autres fédérations / UFOLEP sera publié sur le site Internet du CCG (<https://www.ccgieres.fr/>) et sera affiché au stand des inscriptions.

NB. : Dans le cas où le participant non licencié UFOLEP possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories UFOLEP se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.

Licenciés UFOLEP : 8€
Autres fédérations : 10€

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu à partir de 17 h 45.

Points divers :

Le fait d'être engagé, indique que le coureur aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

En cas de crevaison, le circuit faisant plus de 3 km, le bénéfice du tour sur crevaison ne pourra pas être accordé par le Directeur de l'épreuve.

RÈGLES GÉNÉRALES POUR LES COMPÉTITEURS

- A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout cycloportif de rouler à contre sens de l'épreuve.
- L'itinéraire fixé officiellement doit être rigoureusement respecté sous peine de mise hors compétition. Les cycloportifs doivent le parcourir entièrement par leurs propres moyens, à bicyclette, du départ à l'arrivée. Toutefois, le cycloportif accidenté peut terminer l'épreuve en roulant ou portant sa bicyclette. Étant entendu que les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent, il ne pourra être tenu compte de la perte de temps consécutive à une erreur de parcours.

- Au cours de l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement et l'échauffement, les cyclosportifs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée. Ils ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Les cyclosportifs doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.
- Tout cyclosportif qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.
- Toute autre manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances et attestée par un commissaire, ou un commissaire adjoint, pourra également faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de l'instance disciplinaire adéquate.
- En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit.
- Tout cyclosportif contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon au podium ou au commissaire se trouvant dans la voiture « balai ».
- Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cyclosportif rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclasserment.
- Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve. Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.
- L'entente en compétition étant interdite, les cyclosportifs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. Sont également interdites « les poussettes », y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe. Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre cyclosportifs placés dans la même situation, pour « relayer » à tour de rôle.
- En cas de crevaison ou panne mécanique, le cyclosportif suivra les consignes indiquées au départ notamment par rapport à la possibilité de changer de matériel (roues ou vélo complet) entre compétiteurs du même club.

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents, ainsi qu'à l'échauffement comme à l'entraînement. Tout contrevenant à cette règle ne pourra pas prendre le départ.
- 4 épingles à nourrice sont obligatoires pour accrocher votre dossard. Les épingles ne sont pas prêtées par l'organisateur.
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Tout coureur se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée.
- Il est interdit de jeter des déchets le long de la route. Un rappel à l'ordre et une sanction pourront être donnés si les commissaires de course constatent cette infraction.